



VILLE DE LA GARENNE-COLOMBES

LE JOURNAL OFFICIEL

**DE LA GARENNE-COLOMBES
NUMÉRO 76 – Octobre 2009**

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} OCTOBRE 2009

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 7 septembre 2009.

Installation d'un conseiller municipal.

I - Administration générale

Direction des Ressources Humaines

- 1.1 - Personnel communal - Rémunération du personnel d'encadrement des accueils de loisirs et périscolaire.
- 1.2 - Personnel communal - Modification du tableau des emplois.
- 1.3 - Convention avec l'Olympic Garennois Natation pour mise à disposition de personnel communal.

II - Services à la population

Petite enfance

- 2.1 - Reconduction de la convention de prestation de service unique entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales pour les crèches collectives Verdun, Les Vallées, Joffre, Sartoris, Bonal, la crèche familiale et pour les haltes-garderies Aigle et Joffre.
- 2.2 - Versement d'une subvention exceptionnelle à la crèche associative « Lechaïm » de La Garenne-Colombes.

Espace Insertion

- 2.3 - Convention relative au fonctionnement de « l'espace insertion » entre le Conseil général des Hauts-de-Seine, les Villes de La Garenne-Colombes, Bois-Colombes et le CCAS de La Garenne-Colombes pour l'année 2009.

III - Services techniques

Service Santé Environnement Prévention des Risques

- 3.1 - Convention avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne pour la Mission d'Inspection.

Voirie, Espaces verts

- 3.2 - Convention de partenariat avec AXA pour la cession, à titre gracieux, d'un cinémomètre.
- 3.3 - Exonérations de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

IV - Divers

- 4.1 - Décisions.
- 4.2 - Questions orales.

La séance du Conseil Municipal est ouverte, à 19 heures 04, sous la présidence de Philippe Juvin, Maire de La Garenne-Colombes.

M. le Maire

Mesdames et Messieurs, je vous souhaite la bienvenue dans cette enceinte.

Je vais vous donner tout d'abord lecture des présents et absents : M. Chaillet donne délégation à M^{me} Margaria, le Docteur Pinta arrivera en retard et, en attendant, donne délégation à M^{me} Lioret, M^{me} Vingerling à M^{me} Vaussoué, M^{me} Fommarty à M. Butet, M. Citerne à M. Dubois, M^{me} Kalfon à M. de Boutray, M. Barraquand à M. Ballin, M^{lle} Haberah à M. Graux, M. Billard à M^{lle} Naturel et M^{me} Bavcevic à M. Macé.

Tout d'abord, je vous propose d'aborder la question du secrétaire de séance.

(Arrivée de M^{me} Fommarty.)

J'ai la candidature de M. Dubois.

Y a-t-il d'autres candidatures pour le secrétariat de séance ?

Pas de secrétariat de séance alternatif ? Non.

Bravo, Monsieur Dubois !

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 7 septembre 2009.

M. le Maire

J'imagine que vous l'avez reçu.

Avez-vous des remarques les uns et les autres ? *(Aucune.)*

Je le mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

34 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, MM. HERVO, PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUE, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mle NATUREL, M. CONWAY.

Installation d'un conseiller municipal.

M. le Maire

Avant de commencer les points à l'ordre du jour, j'ai le plaisir d'accueillir, avec vous, Mesdames, Messieurs, mes chers collègues, un nouveau conseiller municipal, suite à la démission d'Odile Roussillon, dont nous avons parlé lors de la dernière réunion, qui nous a suivis pendant de nombreuses années et dont les obligations professionnelles sont devenues très importantes. Vous savez qu'Odile Roussillon s'est lancée dans une nouvelle vie professionnelle qui connaît beaucoup de succès, à laquelle nous souhaitons encore plus de succès qu'elle n'en connaît aujourd'hui ; c'est dire.

Nous accueillons M. Zacaropoulos, qui est nouveau conseiller municipal.

Je vous propose de l'applaudir pour lui souhaiter la bienvenue.

(Applaudissements.)

M. Laurent Zacaropoulos, si vous voulez venir, j'ai un cadeau à vous remettre : votre insigne de conseiller municipal...

(M. Laurent Zacaropoulos reçoit des mains du Maire son insigne de conseiller municipal.)

Bienvenue, mon cher Laurent !

(Applaudissements.)

(Arrivée de M. Pinta.)

I - Administration générale

Direction des Ressources Humaines

1.1 - Personnel communal - Rémunération du personnel d'encadrement des accueils de loisirs et périscolaire.

M. le Maire

Isabelle Juvin-Marleix ?

M^{me} Juvin-Marleix

Bonsoir, mes chers collègues.

Je vous propose de délibérer sur la rémunération du personnel d'encadrement des accueils de loisirs.

S'agissant des directeurs diplômés, je vous propose que nous passions à une rémunération de 90 euros par jour, de 85 euros par jour pour les directeurs stagiaires, 82 euros par jour pour les directeurs adjoints et 80 euros par jour pour les animateurs diplômés.

M. le Maire

Des questions ?

Monsieur Macé ?

M. Macé

Monsieur le Maire, mes chers collègues, bonsoir.

Je vais intervenir sur le point que vous présentez, Madame Juvin-Marleix, mais, tout d'abord, Monsieur le Maire, j'aurai une question au sujet de l'ordre du jour du Conseil Municipal.

Je suis étonné que ne soit pas prévu le point sur l'avis que le Conseil Municipal doit donner sur l'extension du périmètre de La Défense. Je vous avais interrogé au dernier Conseil Municipal sur ce point et vous m'aviez indiqué qu'il serait inscrit à l'ordre du jour dans les délais voulus, donc je crois qu'il faut que nous puissions délibérer avant début novembre. Si ce n'est pas inscrit à ce Conseil Municipal, ce sera au prochain ; je souhaiterais que vous puissiez nous indiquer, si possible maintenant ou dans un délai très proche, la date de ce Conseil Municipal.

M. le Maire

Très bien.

M. Macé

En ce qui concerne maintenant le rapport que vous nous présentez, je souhaiterais indiquer que nous allons nous abstenir sur ce point, étant donné que je constate une nouvelle fois qu'au niveau de la filière animation, vous continuez dans votre politique de non-titularisation des effectifs de ce secteur et donc vous nous proposez toujours des postes de vacataires.

J'ai constaté qu'au 31 décembre 2008, dans la filière animation, il n'y avait que 11 agents de cette filière pour les huit centres de loisirs de notre ville, ce qui est largement insuffisant, par rapport aux postes de titulaires, évidemment.

En plus, vous nous proposez là des rémunérations sur les postes de directeurs qui ont annuellement un temps de travail complet, vu les heures que vous nous indiquez. Il n'y a donc pas de raison que la Ville n'arrive pas à recruter comme beaucoup d'autres Villes des postes de fonctionnaires territoriaux sur cette filière animation, étant donné qu'en plus, il y a des personnes qui ont les diplômes requis.

Ma deuxième question porte sur la nouvelle école et l'absence de centre de loisirs dans cette nouvelle école. Je voudrais que vous m'indiquiez les raisons pour lesquelles il n'y a pas eu d'ouverture de centre de loisirs et que vous nous précisez de quelle manière sont, à ce moment-là, répartis les enfants de cette école quand ils souhaitent bénéficier du centre de loisirs mercredi et pour les futures vacances scolaires.

Je vous remercie.

M^{me} Juvin-Marleix

Je suis assez étonnée, Monsieur Macé, que pour une affaire de principe, la titularisation, finalement, la mesure de rétorsion consiste à n'augmenter ni les directeurs diplômés, ni les directeurs stagiaires, ni les directeurs adjoints, ni les animateurs diplômés. Vous souhaitez - dites les choses clairement - que ces personnes-là ne bénéficient pas d'une augmentation ; c'est cela qu'il faut que je comprenne ?

M. le Maire

Monsieur Macé, je vous en prie.

M. Macé

Je souhaite que ces personnes, au contraire, bénéficient d'une évolution de carrière dans le cadre de la fonction publique prévue par les textes. N'opposez pas une non-rémunération que nous ne voulons évidemment pas à une évolution de carrière prévue par les textes pour lesquels vous devriez pouvoir le faire, comme je le rappelle et comme je l'ai déjà dit, comme le font les autres communes. Il n'y a pas de souci pour que ces personnes évoluent, progressent, aient des promotions internes et évoluent donc du point de vue de la rémunération.

M^{me} Juvin-Marleix

D'accord, mais toujours est-il qu'en l'état, puisqu'aujourd'hui, nous sommes amenés à délibérer sur une évolution de rémunération - cela va dans le sens que je peux espérer être celui que vous espérez également pour les agents -, vous ne souhaitez pas voter une augmentation de rémunération. Ce n'est pas polémique, c'est simplement une remarque, une réflexion.

M. le Maire

Merci.

Sur la deuxième question sur les centres de loisirs, *a priori*, en majorité sur Voltaire... Je pourrai vous le vérifier, mais, *a priori*, Voltaire.

M. Macé

Tous les enfants vont sur Voltaire ?

M. le Maire

A priori, Voltaire. Je vous le confirmerai.

M^{me} Juvin-Marleix

Et éventuellement Marsault.

M. le Maire

Je vous propose de passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Quatre abstentions. Qui est pour ? Adopté à l'unanimité moins quatre abstentions.

- 31 voix pour :** M. JUVIN, Mme LABROUSSE, MM. HERVO, PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. ZACAROPOULOS, M. CONWAY.
- 4 abstentions :** M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL.

1.2 - Personnel communal - Modification du tableau des emplois.

M^{me} Juvin-Marleix

Je vous propose de créer neuf postes.

À la suite des bonnes nouvelles de réussite au concours, de réussite à un examen, d'avancement de grade, nous sommes amenés à créer neuf postes.

Vous avez le détail. Si vous souhaitez que je reprenne point par point : deux postes dans la filière technique - je pense que vous avez tous le rapport sous les yeux -, deux postes dans la filière administrative, etc. Vous avez le détail sous les yeux. C'est la création de ces neuf postes d'agents qui travaillent déjà pour la Ville.

M. le Maire

Merci.

Il s'agit de la transformation de postes suite à des réussites aux concours. Il faut féliciter celles et ceux qui ont réussi ces concours.

Pas de remarque particulière ?

Monsieur Macé ?

M. Macé

Faut-il en déduire, Madame Juvin-Marleix, que vous prenez la délégation sur le personnel communal, comme vous intervenez sur ces points-là ?

M. le Maire

Vous pouvez en déduire.

M. Macé

Très bien.

Je vous remercie.

Comme vous prenez cette délégation, ce qui est intéressant - évidemment que nous ne pouvons que nous féliciter de la réussite aux concours -, je voudrais tout d'abord que vous nous précisiez, ce que faisait notre collègue Odile Roussillon, les services concernés et que vous m'indiquiez la date du CTP où ce point a été présenté.

Je vous remercie.

M^{me} Juvin-Marleix

Vous voulez peut-être parler du CTP au cours duquel nous allons délibérer sur l'éventuelle suppression de certains postes... Est-ce de cela dont vous voulez parler ?

Je vous demande une précision sur votre question.

M. Macé

À quel CTP ce point a-t-il été présenté ?

M^{me} Juvin-Marleix

Il s'agira du CTP convoqué demain, qui est saisi, au titre de son ordre du jour, de la suppression de deux postes qui correspondent à la création de ces deux postes.

M. le Maire

Cela vous convient-il, Monsieur Macé ?

M. Macé

J'avais une première question à laquelle vous n'avez pas répondu.

M^{me} Juvin-Marleix

Si vous pouvez la reprendre...

M. le Maire

Où sont les postes, dans quels services ?

M^{me} Juvin-Marleix

Les deux premiers, c'est-à-dire les filières techniques, il s'agit de personnel de service dans les écoles. Pour les deux postes créés dans la filière administrative, il s'agit de l'État civil et du secrétariat général. Pour les postes créés à la suite des avancements de grade, c'est-à-dire les deux postes dans la filière administrative, il s'agit de la direction juridique d'une part et, d'autre part, du service de l'urbanisme. En filière police municipale, on a compris. Pour la filière médico-sociale, il s'agit de la halte-garderie Aigle.

M. le Maire

Merci.

D'autres questions ?

Monsieur Macé ?

M. Macé

Je vous remercie pour votre réponse.

En ce qui concerne ce que vous nous avez dit sur le CTP, je m'étonne de votre réponse. Le CTP, comme vous le savez ou comme vous allez le savoir, est l'organisme paritaire où les points sont présentés et, ensuite, ils sont présentés au Conseil Municipal quand c'est nécessaire. Nous présentons ce soir, avant le CTP, ce point, n'est pas le bon ordre, le CTP étant l'organisme qui émet un avis et - vous l'avez mis régulièrement dans les rapports - donc l'élément qui nous permet ensuite de délibérer.

M^{me} Juvin-Marleix

Oui.

M. Macé

Je suis fort étonné que vous nous indiquiez que nous puissions délibérer avant l'avis du CTP.

M. le Maire

Je crois, Monsieur Macé, mais je vérifierai cette information, parce que vous êtes un spécialiste reconnu et qu'il y a des chances que vous ayez raison, qu'il n'y a pas de saisine obligatoire du CTP pour les créations de postes. La saisine est obligatoire pour les suppressions, mais là, nous ne supprimons pas, nous créons. En revanche, je ne pense pas qu'elle soit obligatoire pour les créations de postes. Vous vérifierez demain matin, moi également, et nous verrons qui de nous deux a raison.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

35 voix pour : unanimité

1.3 - Convention avec l'Olympic Garennois Natation pour mise à disposition de personnel communal.

M^{me} Juvin-Marleix

Je vous propose de délibérer sur une convention de mise à disposition du personnel communal au profit de l'association Olympique Garennois natation, de manière à permettre de faire fonctionner un certain nombre d'activités nautiques, l'école

de natation, le baby club, la natation adultes, la natation retraite active, le water-polo, la natation synchronisée et la natation course.

Pour les anciens conseillers municipaux, ce n'est pas la première fois que vous avez à délibérer sur cette convention de mise à disposition ; vous avez déjà voté dessus l'année dernière.

M. le Maire

Merci.

Y a-t-il des remarques particulières ? (*Aucune.*)

Il s'agit des maîtres nageurs sauveteurs qui travaillent à la piscine, que la Ville met à disposition ; une convention nous lie à l'Olympic Garennois Natation. Cela fait des années que c'est comme cela.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

35 voix pour : unanimité

II - Services à la population

Petite enfance

2.1 - Reconduction de la convention de prestation de service unique entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales pour les crèches collectives Verdun, Les Vallées, Joffre, Sartoris, Bonal, la crèche familiale et pour les haltes-garderies Aigle et Joffre.

M. le Maire

Le point suivant est présenté par M^{me} Margaria.

M^{me} Margaria

Merci.

En 2005, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer des conventions, une par crèche, pour le versement de subventions dans le cadre du dispositif de financement « Prestation de Service Unique » (PSU).

Pour bénéficier de la prestation PSU, les gestionnaires, donc les crèches, doivent proposer trois types d'accueil : régulier, occasionnel et urgence, ce qu'elles proposent effectivement.

Des crédits complémentaires ont été mis en place pour le développement de l'accueil de l'enfant. Ainsi, les prestations ont été revalorisées : pour un accueil collectif, 3,99 euros/heures au lieu de 3,49 euros/heures et pour un accueil familial, 3,88 euros/heures à la place de 3,38 euros/heures.

Pour continuer à bénéficier des subventions de la CAF, il convient de renouveler l'ensemble des conventions en établissant une convention unique pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2009.

Je vous demande, mes chers collègues, d'approuver cette convention consultable en mairie avec la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine.

M. le Maire

Merci infiniment.

Des remarques particulières ?

Il s'agit simplement, pour la Ville, de s'engager à un type de prise en charge dans les crèches et, parallèlement, pour la CAF, de s'engager au versement de la prestation qui nous permet de financer en partie nos crèches.

Pour la culture générale de chacun, sachez que, globalement, les crèches sont financées à hauteur de 20 % de leur budget par la Caisse d'Allocations Familiales et 50 %, à 1 % près, par la Ville. La CAF prend une part significative du financement des crèches de La Garenne-Colombes.

M. Hervo

Hors amortissement des investissements.

M. le Maire

Vous avez raison, Monsieur Hervo, hors amortissement des investissements ; je parle bien de fonctionnement pur et dur...

Avez-vous des questions, remarques, interrogations ? (*Aucune.*)

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

35 voix pour : unanimité

Je vous remercie.

2.2 - Versement d'une subvention exceptionnelle à la crèche associative « Lechaïm » de La Garenne-Colombes.

M. le Maire

Je vous passe de nouveau la parole, Madame Margaria.

M^{me} Margaria

La crèche confessionnelle juive « Lechaïm », située 10, rue Lafolie à La Garenne-Colombes, est une crèche associative qui compte 25 berceaux. Elle est, bien sûr, agréée par la Protection Maternelle Infantile. Elle adhère aux objectifs de la Prestation de Salaire Unique, comme on l'a précisé pour les autres crèches, imposés par la Caisse d'Allocations Familiales.

Les ressources sont composées des participations des familles, des participations du Conseil général et de la CAF (PSU) et des cotisations des adhérents de cette association.

Cette crèche accueille, entre autres, quatre enfants garennois et c'est la raison pour laquelle je vous demande d'autoriser M. le Maire à verser 1 000 euros de subvention exceptionnelle à cette crèche associative pour l'exercice 2009.

Merci.

M. le Maire

Merci, Madame Margaria.

Des remarques particulières ?

Monsieur Macé ?

M. Macé

Madame Margaria, merci pour la présentation de ce dossier.

Je voudrais tout d'abord savoir les conditions d'admission dans cette crèche ; les connaissez-vous ? Est-ce ouvert à tous les enfants ou n'est-ce pas le cas ?

M^{me} Margaria

C'est ouvert à tous les enfants.

Elle adhère à la convention...

Je crois qu'elle respecte les fêtes religieuses, ce qui peut poser quelques difficultés de garde d'enfant pour certains jours. Sinon, au départ, il n'y a pas de sélection ou de ségrégation.

M. le Maire

Merci.

D'autres questions ?

Monsieur Macé ?

M. Macé

Dans les rapports qui ont été présentés sur cette question, aussi bien au Conseil général qu'à la Ville de Courbevoie, il n'a nullement été fait référence à une crèche confessionnelle juive. Pourquoi à La Garenne-Colombes, dans le rapport que vous nous présentez ce soir, indiquez-vous ces éléments qui n'ont pas été indiqués aussi bien à Courbevoie que lors de la commission permanente du Conseil général du 21 septembre dernier ?

M^{me} Margaria

Je ne sais pas pourquoi Courbevoie...

M. le Maire

En réalité, cette crèche ne fait aucune sélection d'enfant selon la religion. Initialement, c'était un projet d'ordre confessionnel, mais qui, rapidement, par discussion avec la CAF, est arrivé à un mode de fonctionnement qui respecte les principes de laïcité. Cela répond à votre première question : tous les enfants sont accueillis et c'est aussi pour cela que nous nous engageons financièrement à les aider.

C'est une crèche privée qui accueille quatre enfants garennois cette année.

J'avoue que je suis très admiratif du montage et de l'organisation de cette crèche, puisqu'ils ont monté cette affaire en quelques mois, malgré des difficultés, parce qu'on connaît les difficultés de ce type d'activité professionnelle. Cela marche depuis combien de temps maintenant ?

M^{me} Margaria

Deux ans.

M. le Maire

Cela passe vite...

C'est la première fois qu'il y a une demande de financement public.

M. Macé

Pouvez-vous nous donner le montant de leur budget ? En effet, je suis étonné du montant versé par la Ville, qui n'est que de 1 000 euros, quand on connaît le coût de fonctionnement d'une crèche de 25 berceaux. Comment en est-on arrivé à ce qu'ils ne demandent, si je puis dire, que 1 000 euros ? Connaissez-vous le budget global ?

M. le Maire

J'avais le chiffre de 342 000 euros en tête, en prévisionnel 2009.

M^{me} Margaria

En 2009, le budget prévisionnel est de 342 874 euros.

Les charges de fonctionnement sont de 92 374 euros et les charges de personnel de 209 000 euros.

La subvention de la CAF est de 137 323 euros, la participation familiale de 82 500 euros et le Conseil général verse 35 574 euros.

M. le Maire

Merci.

M. Macé

Si je puis me permettre, comment sont-ils arrivés à vous justifier - j'imagine que vous les avez rencontrés - une demande de 1 000 euros seulement, quand je vois les chiffres que vous nous indiquez et la participation de la Ville de Courbevoie, qui a peut-être plus d'enfants ?

M. le Maire

J'ai un principe, Monsieur Macé, quand les gens me demandent 1 000 euros, je ne vais pas leur demander pourquoi ils ne me demandent que 1 000 euros.

M. Macé

Pourquoi seulement 1 000 ? Soit on subventionne d'une manière donnée pour aider cette crèche, ce qui peut être le cas, mais 1 000 euros pour quatre enfants, cela fait 250 euros par an et par enfant... Si les crèches ne coûtaient que cela, ce serait bien.

M. le Maire

Je suis d'accord.

M. Macé

Pourquoi demander 1 000 ? Vous ont-ils donné une explication ?

M. le Maire

Pourquoi donner 1 000 ? Parce qu'ils nous ont demandé 1 000.

Pourquoi demander 1 000 ? Le mieux, c'est de leur demander.

M. Macé

Vous ne leur avez pas posé la question ?

M. le Maire

Non.

M. Macé

C'est-à-dire qu'une association demande et vous ne questionnez pas pourquoi ils demandent et pourquoi ce montant ?

M. le Maire

Quand je vois qu'une crèche avec un budget de 342 000 euros demande 1 000 euros, je me dis qu'on a intérêt à verser 1 000 euros.

M. Macé

Les yeux fermés.

M. le Maire

Pas les yeux fermés, il y a des budgets, des comptes et un service... Je vous rappelle qu'il y a quatre enfants garennois, donc quatre familles dépannées ; tout cela est très intéressant. C'est vraiment bien.

M. Macé

Sur ce principe-là, nous sommes tous d'accord...

M. le Maire

Je ne comprends pas votre remarque... Quelle est-elle ?

M. Macé

Comment, par rapport à un budget de 342 000, on en arrive à 1 000 euros pour la Ville de La Garenne-Colombes. Qu'est-ce qui justifie leur demande de 1 000 euros ?

M. le Maire

Ils avaient probablement besoin de 1 000 euros pour équilibrer leur compte d'exploitation.

Pardon, Monsieur Macé, mais votre question pourrait être la même à chaque fois que l'on verse une subvention à une association, puisqu'il s'agit d'une association, qu'il y a une association loi 1901.

Nous versons à beaucoup d'associations des subventions. Quand on nous demande une certaine somme et que cette somme nous paraît honnête, je ne vais pas aller leur dire : « *vous auriez pu faire un effort et demander plus...* »

Je suis assez content... Quatre enfants, 1 000 euros, je trouve que c'est plutôt bien. Tout le monde s'y retrouve ; la crèche fonctionne, les familles sont aidées et la Ville de La Garenne-Colombes, finalement, trouve à bon compte pour un coût raisonnable ; on pourrait le présenter ainsi, c'est raisonnable.

M. Macé

Cela, oui.

M. le Maire

Merci, Monsieur Macé.

Monsieur Conway, je vous en prie.

M. Conway

Bonsoir, j'ai eu deux réponses : la répartition des ressources et les conditions d'admission.

Je voulais savoir si vous aviez l'information concernant la répartition des enfants sur les communes. Est-ce entre La Garenne-Colombes et Courbevoie exclusivement ?

M. le Maire

Courbevoie a beaucoup d'enfants, mais il doit y avoir quelques enfants de Neuilly-sur-Seine et cela doit se répartir sur les communes avoisinantes.

Les effectifs sont essentiellement courbevoisiens.

Pas de remarque ? (*Aucune.*)

Nous passons au vote pour les 1 000 euros.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

35 voix pour : unanimité

Espace Insertion

2.3 - Convention relative au fonctionnement de « l'espace insertion » entre le Conseil général des Hauts-de-Seine, les Villes de La Garenne-Colombes, Bois-Colombes et le CCAS de La Garenne-Colombes pour l'année 2009.

M. le Maire

Madame Mangeard ?

M^{me} Mangeard

Mes chers collègues, à l'occasion de ce point de l'ordre du jour, je voudrais revenir rapidement sur l'espace insertion de La Garenne-Colombes, qui termine, dans quelques mois, sa quatrième année d'existence.

Je vous rappelle que La Garenne-Colombes a été la première commune des Hauts-de-Seine à bénéficier de cet espace insertion emploi. Je crois qu'il a été inauguré fin 2005 par le Président du Conseil général de l'époque qui, depuis, a eu une certaine promotion, puisque je pense que c'est notre Président de la République.

Ce centre est monté en puissance depuis quatre ans. Vous avez dans le dossier les chiffres pour 2007-2008. Je voulais simplement pour 2009, après huit mois, vous donner quelques chiffres.

Au niveau de la contractualisation entre les communes de La Garenne-Colombes et Bois-Colombes, parce que nous accueillons Bois-Colombes, et la CVS (Circonscription de la Vie Sociale) qui instruit également les dossiers, il y a 70 % de contractualisation.

Au niveau des deux communes, Bois-Colombes et La Garenne-Colombes, c'est entre 82 et 88 %.

Au niveau des retours à l'emploi, La Garenne-Colombes et Bois-Colombes : 205 retours à l'emploi ; La Garenne-Colombes seule : 103 retours à l'emploi pour l'année 2009.

Ce sont de très bons résultats et je pense qu'il fallait, aujourd'hui, remercier une équipe performante qui marche très bien.

Tous les objectifs ont été atteints.

D'ailleurs, le Conseil général, cette année, a augmenté sa participation de 30 000 euros. C'est la preuve que cet espace insertion fonctionne bien.

Pour en revenir un peu à l'ordre du jour, vous n'ignorez pas qu'il y a un peu plus d'un an, le Gouvernement a décidé d'apporter des modifications au RMI pour favoriser le retour à l'emploi des bénéficiaires des minima sociaux ; il a nommé un haut-commissaire aux solidarités actives et à la jeunesse en la personne de M. Hirsch.

D'ailleurs, nous avons eu la chance également, à l'insertion emploi, d'accueillir M. Hirsch le 1^{er} septembre 2008, il y a presque un an, qui est venu nous expliquer le dispositif et qui a discuté pendant une petite heure avec une dizaine de RMistes garennois de leurs attentes, leurs espérances avec ce nouveau dispositif.

Ces nouvelles dispositions entraînent la signature d'une nouvelle convention uniquement pour l'année 2009, pour le dernier trimestre.

C'est pourquoi je vous demande d'approuver ce soir le principe d'une convention quadripartite entre Bois-Colombes, La Garenne-Colombes, le CCAS de La Garenne-Colombes et le Conseil général et d'autoriser M. le Maire à signer ladite convention avec la commune de Bois-Colombes et le Conseil général pour le fonctionnement de l'espace insertion.

Merci.

M. le Maire

Merci infiniment.

Y a-t-il des questions pour cet exposé très clair ?

Monsieur Macé ?

M. Macé

Merci, Madame Mangeard, pour la présentation et le bilan de l'espace insertion.

Dans les chiffres que vous nous indiquez ce soir et qui sont précisés dans ce rapport, je voudrais que vous nous donniez l'équivalent réel du nombre de personnes, parce que vous nous indiquez qu'en 2008, 6 290 personnes s'y sont rendues... Je pense que ce chiffre est vrai, mais doit avoir un équivalent d'individus suivis par l'espace insertion. Je voudrais connaître ce chiffre.

Je voudrais que vous nous indiquiez le nombre, à ce jour, de bénéficiaires du RSA sur notre ville, si vous l'avez.

M^{me} Mangeard

Non...

M. Macé

Sinon, le chiffre des RMistes avant le 1^{er} juillet 2009.

Que vous nous indiquiez l'utilisation de la subvention complémentaire versée par le Conseil général, donc les pas tout à fait 30 000 euros...

M^{me} Mangeard

Je vous coupe... Il a porté sa participation à 188 557 euros contre 159 000 euros, donc cela fait environ 30 000 euros en plus.

M. Macé

C'est cela, 30 000 euros en plus ; à quoi correspond ce montant et de quelle manière va-t-il être utilisé ? Est-ce l'équivalent d'un poste supplémentaire ou non ?

Je me permettrai de vous faire une dernière remarque d'ordre général. Le suivi des RMistes, qui sont devenus les RSAtistes, est de la compétence exclusive du Conseil général ; cela fait partie des compétences de l'assemblée départementale. En signant une convention d'espace insertion et en faisant participer la Ville, comme d'autres Villes et on peut citer Bois-Colombes, le Conseil général a décidé de demander aux Villes de participer à ce dispositif qui est, normalement, de sa pleine compétence.

On peut se féliciter qu'il existe des espaces insertion et que le Conseil général des Hauts-de-Seine ait enfin mis en place un dispositif complet pour le suivi de ces personnes. Je rappellerai que d'autres Conseils généraux de la région parisienne avaient mis ce dispositif en place depuis de très nombreuses années. Je déplore toutefois ce mode de financement qui pèse aussi sur les communes alors que nous sommes le département le plus riche de France.

Je vous remercie.

M^{me} Mangeard

Monsieur Macé, aux trois premières questions, je n'ai pas la réponse, mais je vous la fournirai.

En ce qui concerne la participation du Conseil général, je crois, puisque nous avons eu une réunion il y a environ huit jours avec une des responsables tuteurs « Agir pour l'emploi », qu'une équipe pluridisciplinaire s'est mise en place et va se concentrer uniquement sur les RSA, et surtout les RSA socles, puisqu'une partie des RSA chapeaux, comme vous le savez, va être reprise par le Pôle emploi, et tous les bénéficiaires de l'ASS (Allocation Spécifique de Solidarité).

Pour les trois premières questions, je vous donnerai les chiffres.

Merci.

M. Macé

Je vous remercie.

M. le Maire

Monsieur Macé, que faut-il retenir de ce dossier ?

Premièrement, l'espace insertion est un outil efficace de retour à l'emploi. Comme l'a dit M^{me} Mangeard, sur 470 allocataires, on a noté 205 retours à emploi ; c'est un chiffre tout à fait intéressant.

Deuxièmement, sur votre intervention un peu ambiguë concernant la participation de la Ville, je crois qu'il ne faut pas être ambigu ; c'est très bien que la Ville de La Garenne-Colombes participe. Il est vrai que nous aidons le Conseil général sur les missions du Conseil général, mais c'est aussi l'intérêt d'avoir des collectivités locales avec des statuts de compétences générales.

La question des compétences des collectivités fait l'objet d'un vrai débat politique actuellement, mais je crois que les communes doivent avoir une compétence générale qui peut s'exercer là où le Conseil le souhaite. Objectivement, c'est pour le bien des Garennois. 40 % de retour à l'emploi ; qui peut se dire que la Ville a eu tort de participer à cet effort financier ?

Ce serait à refaire, je crois qu'il faudrait le refaire.

La Ville a une obligation morale d'aider ceux de ses concitoyens qui sont dans une difficulté de retour à l'activité et de retour à l'emploi.

Troisièmement, des ratios dans le département calculent le coût, en général, d'un espace insertion ; on sait que cela coûte tant, en fonction du nombre d'activités, etc. Il a été calculé, et c'est pourquoi le Conseil général a augmenté sa subvention, que nous avons un espace insertion vertueux en termes de dépenses publiques, puisque si on applique les ratios, l'espace insertion devrait coûter 433 000 euros par an et il n'en coûte que 331 000, donc 100 000 euros de moins que ce que l'on est en droit de le voir dépenser.

On a une dépense publique plutôt faible, compte tenu des ratios connus, et plutôt efficace. C'est aussi pour cela que le Conseil général, comme vous l'avez dit, Madame Mangeard, a décidé d'augmenter sa participation cette année.

Dans cette salle, félicitons-nous de la politique du Conseil général qui aide au retour à l'emploi et félicitons-nous que la Ville de La Garenne-Colombes participe aussi efficacement... C'est un sujet qui doit dépasser les clivages partisans. Qui peut ne pas être satisfait de réussites en matière de politique de retour à l'emploi ?

Madame Mangeard ?

M^{me} Mangeard

Je peux ajouter juste un mot pour répondre aussi... Le Conseil général a augmenté sa participation à partir du moment où les objectifs d'accompagnement, les orientations budgétaires, le retour à l'emploi et les contractualisations ont été atteints. Ce sont les quatre éléments qui font que le Conseil général a augmenté cette participation.

M. le Maire

Merci.

Monsieur Macé, puis Monsieur Conway, je vous en prie.

M. Macé

Vous nous avez cité le chiffre de 470 allocataires ; est-ce le chiffre pour La Garenne-Colombes ou pas ?

M. le Maire

Pouvez-vous répéter votre question ?

M. Macé

Vous nous avez indiqué le chiffre de 470 allocataires ; après, vous nous avez dit 40 %, par rapport, si j'ai bien compris, aux 205 annoncés de retour à l'emploi. Cela ne concerne que La Garenne-Colombes ?

M^{me} Mangeard

205, c'est Bois-Colombes et La Garenne-Colombes.

M. Macé

J'avais compris, mais les 470 ?

M^{me} Mangeard

C'est tout le monde réuni.

M. le Maire

Vous avez raison, Monsieur Macé, d'appuyer sur ce point et je vous remercie de faire de la publicité, je n'avais pas assez insisté sur le fait que c'est un espace insertion intercommunal.

Monsieur Conway, je vous en prie.

M. Conway

Je voulais juste une précision... Vous avez indiqué que le budget global était de 331 000 euros. Je ne comprends pas, parce que si on fait 70 % de 331 000, on ne tombe pas sur 159 000 mais sur 231 000, pour la participation du Conseil général. Si vous dites que le Conseil général participe à hauteur de 70 %...

M. le Maire

Non...

M. Conway

Pour que 70 % fassent 159 000, le budget doit être de 227 000.

M. le Maire

Je peux vous donner le budget, si cela vous intéresse.

Je vous donne le réalisé 2008 :

- coût de fonctionnement pour La Garenne-Colombes : 80 000 euros ;
- salaires La Garenne-Colombes : 135 000 euros ;
- salaires Bois-Colombes : 66 000 euros ;
- salaires Conseil général : 67 000 euros ;
- coût global : 350 000 euros.

Je regarde M^{me} Mangeard pour voir si je n'ai pas fait de bêtise, mais elle me confirme que c'est cela.

M. Conway

Oui.

Cela veut donc dire que le Conseil général, sur ce total, participe à 45 % et non à 70.

M. le Maire

Peut-être, j'avoue que je n'ai pas fait le calcul...

M. Conway

Non, mais le peut-être...

M. le Maire

Si vous l'avez fait, cela doit être cela.

Je viens de vous donner les participations, les comptes.

M. Conway

Cela voudrait dire, si le Conseil général participe moins, que les communes participent plus que les 40 %.

M^{me} Mangeard

C'est 15 %.

M. le Maire

Très bien...

Pas d'autre remarque ? (*Aucune.*)

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

35 voix pour : unanimité

III - Services techniques

Service Santé Environnement Prévention des Risques

3.1 - Convention avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne pour la Mission d'Inspection.

M. le Maire

Monsieur Perrée ?

M. Perrée

Il s'agit d'une convention avec le Centre Interdépartemental de Gestion.

Un décret de juin 1985, relatif à l'hygiène et la sécurité du travail, fait obligation à la commune de veiller à la sécurité et à la protection des agents placés sous son autorité.

Nous devons donc désigner un Agent Chargé d'assurer une Fonction d'Inspection (ACFI).

Le Centre Interdépartementale de Gestion a proposé à notre commune une convention d'une durée d'un an renouvelable deux fois.

Je vous demande d'autoriser le Maire à confier la mission au Centre Interdépartemental de Gestion et à signer la convention, ainsi que tous les documents y afférents.

M. le Maire

Merci, Monsieur Perrée.

Des remarques particulières ?

Monsieur Conway, je vous en prie.

M. Conway

Merci.

Il va sans dire que je vais voter pour cette convention.

Je voulais attirer l'attention sur les commentaires qui ont été faits par le médecin du travail dans ses rapports annuels de 2007 et 2008. Je lis sa conclusion : « *Il est à noter des signes de souffrance au travail évoqués par certains salariés. La prise d'antidépresseurs fréquents, les consultations plus longues, le turnover laissent transparaitre un risque psychosocial manifeste qu'il faudrait pouvoir endiguer. Enfin, il revient à l'employeur d'évaluer les risques, y compris psychosociaux, de préserver la santé physique, mais aussi mentale des salariés, afin d'en établir une prévention* ». ».

Dans ce cadre, je souhaiterais que lors de la prise de contact avec cet organisme pour les 16 jours d'intervention, on attire son attention sur le fait de prendre connaissance de ce rapport et de s'attaquer en priorité à cela.

M. le Maire

Merci.

Je pense qu'un professionnel devrait lui-même avoir l'idée de regarder le rapport.

Pas de remarque particulière ? (*Aucune.*)

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

35 voix pour : unanimité

Voirie, Espaces verts

3.2 - Convention de partenariat avec AXA pour la cession, à titre gracieux, d'un cinémomètre.

M. le Maire

Monsieur Houtart ?

M. Houtart

Je vais vous parler de la convention de partenariat avec la société Axa pour la cession à titre gracieux d'un cinémomètre.

Dans le cadre de la politique de prévention, la société Axa Prévention propose de nous céder gracieusement un cinémomètre, c'est-à-dire un radar.

Je précise que le radar n'a pas lieu d'être répressif, mais « éducatif », c'est-à-dire que si vous êtes dans une rue à 200 kilomètres/heure, le cinémomètre va se mettre à marcher et vous pouvez vous dire que vous êtes largement en tort.

Dans un premier temps, on prévient, on éduque, ce qui est le but du cinémomètre.

Le principe est de le mettre en place et de signer cette convention.

Je vous demande d'autoriser le Maire à signer cette convention.

M. le Maire

Le principe est d'abord de signer la convention et ensuite de le mettre en place.

M. Houtart

Absolument !

M. le Maire

On va le faire dans cet ordre.

Qui veut que l'on contrôle la vitesse dans les rues de La Garenne-Colombes ?

Pas de remarque particulière ?

Cela ne coûte rien à la Ville, si ce n'est le prix de l'installation et de l'entretien.

M. Houtart

Déjà, il nous est donné, gracieusement...

M. le Maire

Il nous est donné par la société Axa...

Il n'est pas portatif ; il sera scellé.

M. Houtart

En plus, on le mettra à côté des groupes scolaires, donc l'éducation des uns ou des autres sera totale.

M. le Maire

Êtes-vous pour l'éducation totale de M. Houtart ?

(Rires.)

Madame Juvin-Marleix ?

M^{me} Juvin-Marleix

Je voulais simplement dire que les contrevenants aux dispositions du Code de la route auront l'impression de faire des économies en passant : -2, -33 euros... Il n'y a pas de caractère répressif.

M. Houtart

Pour être honnête, je pense que cela fera du bien à l'automobiliste un peu fou, qui passe souvent à des vitesses incontrôlées.

M^{me} Juvin-Marleix

Pas les Garennois.

M. Houtart

Non, ce sont des gens de passage, bien sûr !

M^{me} Juvin-Marleix

Sait-on où on va l'installer ?

M. le Maire

C'est une vraie question...

Une des hypothèses, ce serait devant le collège des Vallées, avenue du Général-de-Gaulle, parce qu'il y a aussi des limites techniques à l'affaire : quand vous avez deux voies, le cinémomètre ne sait pas reconnaître deux voies de circulation. Si on le mettait avenue de Verdun, il est probable qu'il serait plus difficilement exploitable. En revanche, avenue du Général-de-Gaulle, ce ne serait pas mal, je crois, devant le collège. Il y a le feu rouge, c'est exact, mais on constate tout de même des vitesses un peu importantes.

M^{me} Mangeard

Il n'y a qu'une seule voie ?

M. le Maire

Oui... Comme il n'y a pas de mur central, il est probable que des gens roulent sur deux files, mais ce n'est pas bien.

Êtes-vous d'accord avec la proposition de M. Houtart ?

M. Houtart

J'espère !

M. le Maire

On va voir, Monsieur Houtart, c'est le principe.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

35 voix pour : unanimité

Le projet de M. Houtart est plébiscité !

3.3 - Exonérations de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

M^{me} Labrousse

Mes chers collègues, il s'agit simplement d'exonérer de taxe d'enlèvement des ordures ménagères des entreprises qui sont sur La Garenne-Colombes et qui ont souscrit un contrat soit auprès de la Ville, soit auprès d'entreprises privées pour traiter leurs déchets.

Je vous demande donc, mes chers collègues, de bien vouloir accorder l'exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour les sociétés précitées.

M. le Maire

Merci, Madame.

Des remarques particulières ?

Cela fait partie de ces délibérations habituelles...

Pas de remarque.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

35 voix pour : unanimité

IV - Divers

4.1 - Décisions.

M. le Maire

N° 2009/158 : Marché à procédure adaptée - fourniture et livraison des tapis de fleurs.

N° 2009/159 : Avenant n° 1 aux travaux d'installation d'alarme anti-intrusion dans le groupe scolaire Guest, le groupe scolaire Marsault et le gymnase Payen.

N° 2009/160 : Avenant n° 1 au contrat de maintenance architecture téléphonie/IP Mitel.

N° 2009/161 : Convention de formation au logiciel de gestion de l'enfance Concerto Espace Famille.

N° 2009/162 : Contrat de service entre la Ville de La Garenne-Colombes et la société Arpège pour la mise en place du procédé de paiement en ligne « Paybox system » pour les prestations des crèches et des affaires scolaires.

N° 2009/163 : Contrat avec la Compagnie théâtrale le Temps de Vivre pour le festival rumeurs urbaines.

N° 2009/164 : Contrat avec l'association « C'est-à-dire » pour le festival rumeurs urbaines.

N° 2009/165 : Fixation des tarifs pour la vente de livres, de plaquettes avec enveloppes réalisés pour la promotion du Mastaba 1 - La Garenne-Colombes.

N° 2009/166 : Convention de partenariat tripartite entre la ville de La Garenne-Colombes, la société Domeau et Pérès et le restaurant l'Instinct.

M. le Maire

Avez-vous des questions particulières ? Pas de question sur les décisions que j'ai pu prendre en application de l'article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ? (*Aucune.*)

Je vous remercie de votre confiance.

4.2 - Questions orales.

M. le Maire

J'ai deux questions orales : une par M. Billard et une par M. Macé. Je suppose que vous allez poser les deux, Monsieur Macé.

(M. Macé acquiesce.)

M. Macé

Monsieur le Maire, mes chers collègues, un courrier en date du 17 juillet 2009 adressé au secrétaire d'État chargé du développement de la Région Capitale auprès du Premier ministre par les Maires de Courbevoie, La Garenne-Colombes, Nanterre, Puteaux, Rueil-Malmaison et Suresnes stipule :

« Maires des communes composant un territoire stratégique à fort potentiel au cœur du Grand Paris, nous sommes évidemment extrêmement attentifs aux évolutions envisagées par l'État pour notre secteur.

Nous voulons notamment faire référence au discours prononcé par le Président de la République le 29 avril à la Cité de l'architecture et du patrimoine ou encore à ses propos tenus le 30 juin dernier lors d'une table ronde organisée au CNIT et intitulée : « l'avenir du site La Défense à l'heure du Grand Paris ».

À l'écoute de ces interventions, nous constatons combien nos collectivités se situent au grand de grands enjeux, que ce soit en matière de transport, de développement économique, de logement, de culture, d'enseignement et de recherche.

Ces enjeux, bien sûr, sont ceux de toute la Région Capitale et même de toute la Nation, mais ils ont aussi une importance particulière pour les populations qui vivent, étudient ou travaillent dans nos communes et donc pour les élus locaux.

C'est pourquoi, au-delà de nos différentes sensibilités, nous avons décidé de créer un comité de liaison afin de contribuer à la réflexion engagée et d'être ensemble associés aux décisions à venir.

Dans cet esprit, nous sollicitons, Monsieur le Ministre, un rendez-vous, afin de pouvoir échanger avec vous sur ces dossiers majeurs qui concernent au premier plan nos communes.

Ne doutant pas de votre soutien dans cette démarche constructive et républicaine, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre très haute considération. »

Ce courrier appelle plusieurs remarques.

Tout d'abord, les conseillers municipaux de La Garenne-Colombes n'ont pas été tenus informés de cette démarche, alors que les enjeux évoqués dans le courrier sont de nature à modifier profondément l'aménagement urbain des territoires communaux, le rôle de chaque commune et les perspectives de développement.

Ensuite, les conseillers municipaux de la Garenne-Colombes ne sont toujours pas sollicités pour participer à la réflexion que souhaitent mener les six maires.

Enfin, les Garennoises et les Garennois n'ont également pas été informés de la réflexion menée sur les six territoires des communes formant La Défense (Courbevoie, Puteaux, Nanterre) et des communes périphériques du territoire de La Défense (La Garenne-Colombes, Rueil-Malmaison et Suresnes).

Ma question est simple : quand comptez-vous associer les membres du Conseil Municipal à ce projet, quand comptez-vous nous communiquer les différents éléments étudiés par le comité de liaison, quand comptez-vous en parler aux habitants de notre ville ?

Je vous remercie de votre réponse.

M. le Maire

Mon cher collègue, tout d'abord, je veux vous dire que les termes de cette lettre sont des termes logiques et de bon sens. Quand les maires des six communes, maires de droite, maires de gauche, écrivent à un membre du Gouvernement en lui disant qu'ils sont tous extrêmement attentifs aux évolutions envisagées par l'État dans ce secteur, j'y vois du bon sens. Quand les mêmes maires disent : *« nous sommes préoccupés du transport, du développement économique, du logement, de la culture, de l'enseignement et de la recherche, parce que tous ces sujets impactent la vie quotidienne de nos citoyens »*, j'y vois aussi du bon sens. Il n'y a pas à en faire un débat politique très compliqué.

Le comité dont il s'agit, de quoi s'agit-il ? Il s'agit d'un comité de liaison et, comme le courrier l'indique, il réunit les maires et non l'ensemble des conseillers municipaux des différentes communes. Vous imaginez les six maires avec les six Conseils Municipaux ; ce n'est plus un comité de liaison, c'est une assemblée générale dans laquelle il serait difficile de se mettre d'accord.

Le rôle du comité de liaison est de défricher le terrain, Monsieur Macé, et vous savez que la fonction du Maire autorise justement à représenter les intérêts de la commune dans ce genre d'instance. C'est même, en fait, quand on y réfléchit, tout l'intérêt d'élire un Maire, c'est-à-dire d'avoir un représentant.

À ce jour, nous sommes dans une phase d'étude. Ce qu'il était très important de faire avec tous mes collègues, c'était de prendre date vis-à-vis de l'État. Pourquoi ? Nous assistons actuellement à une accélération des choses. D'un côté, le Maire de Paris et une partie de sa majorité de gauche tente d'avancer à toute vitesse avec ce que l'on appelle « *Paris Métropole* ». De l'autre, un secrétariat d'État au Grand Paris a été nommé pour réfléchir aux évolutions de la région. Il aurait été totalement fou que la Ville de La Garenne-Colombes et ses voisins ne s'associent pas, d'une manière ou d'une autre, aux discussions en disant : « *nous voulons compter* ».

Aucune décision engageante n'a été prise et dès que nous aurons des éléments concrets, que nous avons demandés au ministre, à vous communiquer, évidemment, nous le ferons.

Et le jour où des décisions devront être prises d'une manière éclairée, ce qui n'est pas encore tout à fait le cas aujourd'hui, il va de soi que le Conseil Municipal en sera saisi pour débattre et pour décider si, oui ou non, nous devons opter pour les options qui pourraient nous être présentées par les uns et les autres.

Voilà, mon cher collègue. De quoi s'agit-il ? Il s'agit simplement de ne pas laisser La Garenne-Colombes à côté d'un débat qui se déroulerait, si nous n'y prenions pas garde, sans nous.

Je constate qu'il commence à y avoir une convergence de vues de la part des différentes forces politiques de la région. Que ce soit la gauche avec Paris Métropole, le centre, le Modem, avec une volonté réitérée d'avancer dans des domaines d'intercommunalité, la majorité présidentielle sous l'impulsion du secrétaire d'État, Christian Blanc, on voit qu'au fond, tout le monde réfléchit à un Paris plus vaste et plus opérationnel et tout le monde réfléchit - en tout cas, c'est le cas dans la majorité présidentielle - à un Paris plus vaste qui intègre les identités de territoire.

La Garenne-Colombes n'est pas Bois-Colombes, Bois-Colombes n'est pas Suresnes, Suresnes n'est pas Courbevoie. Nous avons notre identité et c'est parce qu'il faut pouvoir faire peser cette identité dans le débat qu'il fallait être présent dans ce comité de liaison.

Rien n'est pire, mes chers collègues, quand le monde avance, de jouer la politique de la chaise vide. C'est ce que j'ai voulu faire à travers ce comité de liaison qui date de la fin juillet, en réalité, de début septembre, puisqu'il n'aura échappé à personne qu'au mois d'août, les choses étaient plutôt à l'arrêt, de manière opérationnelle.

Un certain nombre de réunions et de rendez-vous ont eu lieu, continuent à avoir lieu, des demandes sont faites par les uns et les autres et tous, nous avançons dans une réflexion plus globale.

Il est évident, encore une fois, que si La Garenne-Colombes ne participait pas à ce comité de liaison, des choses importantes auraient pu être décidées sans elle.

La priorité est simple : à la fois faire que La Garenne-Colombes reste un territoire avec ses particularités, dans tous les aspects, urbaines comme autres, et que La Garenne-Colombes participe au mouvement général et je pense évidemment aux transports en commun. Si, demain, une gare EOLE se positionne au bout la rue Jules-Ferry, une gare TGV au bout le La Défense, à Nanterre, il faudrait être déraisonnable pour penser que La Garenne-Colombes pourrait s'affranchir d'une réflexion dans ce domaine, déraisonnable et fou pour les Garennois, parce que ce ne serait pas leur intérêt.

Voilà, mes chers collègues, où nous en sommes. Nous en sommes encore loin, parce que le sujet est vaste.

Il est vrai que je pense que nous devons participer au débat.

Monsieur Macé vous avez une deuxième question, celle de M. Billard, je crois.

M. Macé

Effectivement, c'est la question de Billard.

M. le Maire

On revient sur des sujets plus locaux, vous allez voir.

M. Macé

Depuis plus d'une année, plusieurs fontaines à eau ne fonctionnent plus au cimetière communal. Pourriez-vous indiquer les raisons pour lesquelles elles n'ont pas été réparées et le montant des devis de remise en état ?

Je vous remercie pour votre réponse.

M. le Maire

Merci, Monsieur Macé.

Les quatre fontaines du cimetière communal sont hors service et ne peuvent pas être réparées. Elles doivent être complètement changées. Nous avons fait des devis qui oscillent entre 13 000 et 20 000 euros, sommes considérables.

Dans l'attente, nous avons mis en place deux points d'eau alternatifs qui fonctionnent, l'un près du monument aux morts et l'autre près de la loge du gardien.

Je vous proposerai de faire un choix sur le budget de la commune pour savoir si, oui ou non, il faut entreprendre ces travaux compte tenu des devis extrêmement importants ou si nous pouvons trouver une alternative.

Vous transmettez, je pense, à M. Billard, ma réponse à sa question.

Mes chers collègues, avant de lever la séance, je dois vous informer de deux éléments supplémentaires.

Premièrement, je souhaite vous donner des nouvelles de notre collègue Bernard Chaillet qui, comme vous le savez, est souffrant et a été opéré. Il va mieux et a été transféré au centre de convalescence de Taverny aujourd'hui. Il est plus vaillant qu'il ne l'était il y a quelques jours et je lui transmettrai, si vous me le permettez, en votre nom, les meilleurs souhaits de rétablissement.

Je souhaitais également informer le Conseil Municipal de la brillante élection de Geneviève Gaillabaud à la vice-présidence d'Autolib', qui a eu lieu jeudi dernier.

Tout le monde sait ce qu'est Autolib', tout le monde sait que nous avons délibéré ici pour adhérer à Autolib'. Il y a eu une élection interne lors de cette dernière réunion d'Autolib' et Geneviève Gaillabaud, brillamment, a été élue vice-présidente. Je crois que cela s'est fait à l'arrachée, après une discussion qui a duré quelque chose comme deux heures.

Il faut toujours savoir se faire désirer, ma chère Geneviève !

M^{me} Gaillabaud

Oui, j'ai l'impression.

M. le Maire

En tout cas, bravo, et je crois qu'on peut l'applaudir.

(Applaudissements.)

Mes chers collègues, l'ordre du jour étant épuisé et nous aussi, je vous propose de lever la séance...

Monsieur Conway ?

Je ne l'ai pas encore levée...

M. Conway

C'était simplement pour la date du prochain Conseil. J'ai remarqué que la date de ce Conseil avait été mise en ligne sur le site de la Mairie deux ou trois jours avant que l'on reçoive l'ordre du jour complet. Ne pourrions-nous pas être avertis, dans ce cadre, par un mail, pour nous indiquer déjà la date ?

M. le Maire

Dès que nous l'aurons.

M. Conway

Merci.

La séance est levée à 19 heures 59.